

Monsieur LEOST

Dit que si l'on s'en réfère au cadre réglementaire, le débat d'orientation budgétaire a pour triple objectifs de permettre aux élus d'être informés sur l'évolution de la situation financière de la collectivité, de permettre aux élus de s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité, de discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des principaux engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget primitif.

Indique que la note de présentation dont le maire de Savigny sur Orge a donné lecture en séance laisse son groupe plus qu'interrogatif.

Se demande en quoi les propos du maire informent-ils les saviniens sur l'évolution de la situation financière de la commune. Pense que ces propos n'informent en rien les saviniens.

Se demande en quoi les éclairent-ils sur la stratégie financière de la ville. Estime que les propos du maire ne les informent pas plus.

Estime avoir simplement entendu une litanie de lieux communs, d'inexactitudes, d'erreurs manifestes et d'incantations qui ne leur apprennent rien sur les priorités budgétaires de la majorité municipale.

Dit que ce manque de précision, cette opacité quant à l'évolution des finances communales, cette absence de réelle stratégie financière et de prospective budgétaire sont particulièrement inquiétants.

Souligne qu'ils traduisent un manque évident de maîtrise budgétaire, une totale improvisation dans la gestion des finances communales qui, d'ailleurs, trouve une traduction très concrète dans la décision modificative inscrite à l'ordre du jour du présent conseil municipal et qui est, dans son genre, un chef d'œuvre en matière d'imprévision et d'incohérence.

Dit qu'il aura bien évidemment l'occasion de revenir plus en détail sur cette situation au moment du vote du budget sur lequel, au regard de ce constat, indique avoir tout lieu d'être inquiet.

Dit ne retenir de ce qui a été exposé par le maire, à l'occasion de ce débat, que deux choses symptomatiques, l'une comme l'autre, de la gestion budgétaire erratique dont fait preuve depuis plusieurs années la majorité municipale.

Indique, d'une part, que la Ville va continuer, en 2013, à connaître un niveau d'endettement très excessif, alors qu'il aurait été indispensable que le montant du recours à l'emprunt soit inférieur à celui relatif au remboursement en capital. Indique que ce n'est hélas pas ce qui est annoncé. Se demande comment le maire ose-t-elle parler de « poursuite, en 2013, du désendettement de la ville ».

Précise, d'autre part, qu'aucune anticipation n'est faite sur l'intégration inéluctable de la Ville dans une intercommunalité au 1^{er} janvier prochain. Dit que ce changement profond conduit nécessairement à des évolutions importantes en matière budgétaire. Indique que rien n'est ne serait-ce qu'évoqué sur ce sujet dans le débat d'orientation budgétaire présenté par la majorité municipale. Dit que c'est, de la part du maire et de ceux qui la soutiennent encore, au mieux de l'incompétence, au pire de l'irresponsabilité.

Madame GEORGES

Souhaite intervenir sur un événement qui, dans une certaine mesure, se rattache à l'orientation budgétaire à travers les instructions et exige selon elle d'être traité dès maintenant.

Dit qu'il s'agit d'un événement local à savoir la manifestation d'une centaine d'adultes pour exiger que l'équipe de baseball conserve un terrain mis à sa disposition par la commune. Estime être très attachée au droit de manifester et souligne s'être battue très tôt pour elle.

Se dit sidérée qu'une équipe qui a atteint un tel niveau continue à percevoir une subvention considérable et disproportionnée par rapport aux moyens de la Ville. Dit qu'il appartient aux dirigeants de cette association sportive de prendre leur bâton de pèlerin afin de trouver des sponsors. Estime que ce n'est pas à la population de les financer.

Se demande combien reçoivent à eux trois, le Secours catholique, le Secours populaire et l'Épicerie sociale. Dit qu'il y a d'autres associations concernant beaucoup plus de saviniens qui reçoivent beaucoup moins et qui ont recours à des cotisations ce qui écartent des adhérents potentiels.

Se dit étonnée de la position des dissidents UMP locaux mais aussi des élus du PS.

Indique qu'elle aussi fait de l'archéologie. Rappelle que lorsque Jean MARSAUDON proposa une subvention pour le base-ball, le PS la refusa au motif que c'était un sport d'élite qui ne concernait que très peu de saviniens. Dit que maintenant que cette association a les moyens de trouver des sponsors le PS trouve normal de lui verser 40 000 euros. Dit qu'elle d'autant plus scandalisée que l'UMP dissidente a participé à la manifestation et que ces organisateurs ont du interpréter la présence d'élus socialistes comme un soutien.

Dit que ce qui la scandalise c'est que dans le même temps se déroulait le Congrès départemental des anciens combattants de l'ARAC à Savigny-sur-Orge auquel a participé le Maire avec 6 de ses adjoints, Monsieur le Sous-Préfet, Monsieur le Vice-Président du Conseil général, M. le Directeur de l'ONAC, Monsieur le sénateur BERSON, Madame la Député SAS et le Maire de Viry-Châtillon.

Indique que les élus UMP dissidents locaux et les socialistes locaux n'ont pas jugé bon d'y assister. Dit comprendre qu'ils avaient mieux à faire mais un courrier aurait été le bienvenu.

Dit que les anciens combattants et tous ceux qui sont attachés à leurs actions, en particulier celles concernant le devoir de mémoire, apprécieront.

Madame le Maire

Dit que le samedi 24 novembre dernier s'est déroulée une manifestation visant à ouvrir de nouveau l'accès du terrain municipal de baseball aux joueurs seniors.

Estime que c'est très grave, pas parce que la manifestation était autorisée, c'est un droit, mais par la disproportion entre les revendications discutables et cette pression de la rue exercée, ce samedi matin. Rappelle que la municipalité a décidé en septembre de réserver l'accès du terrain municipal à la pratique des enfants et des jeunes uniquement puisque depuis de longs mois, plusieurs centaines de riverains s'inquiétaient légitimement pour leur sécurité, celles de leur maison comme celle des personnes.

Indique que son Maire-adjoint aux Sports, Gérard MONTRELAY, s'est exprimé très clairement et de manière posée dans le magazine municipal à ce sujet.

Demande si on doit attendre un accident pour prendre une décision alors que des balles de baseball ont même été retrouvées dans l'enceinte de l'école Louise Michel. Estime que non.

Dit avoir choisi une position respectueuse de la vocation première du club et du principe de précaution en matière de sécurité. Dit ne pas pouvoir non plus, tant pour des raisons financières que par respect du cadre de vie des riverains des Gâtines accepter la solution de poteaux et filets de 14 mètres de haut pour un coût de 80 000 €.

Indique qu'il est surprenant qu'un ancien maire-adjoint au cadre de vie, Eric MEHLHORN, ne saisisse pas ces enjeux alors qu'il n'a d'ailleurs jamais voté les subventions à ce club dans le cadre de notre budget.

Dit qu'elle ne savait pas que Monsieur MEHLHORN était si « Copéiste » pour descendre dans la rue, comme l'y invite son nouveau Président autoproclamé.

Dit que sur le problème du baseball, les habitants des Gâtines se souviendront du peu d'esprit de responsabilité dont M. MEHLHORN aura fait preuve dans ce dossier.

Dit qu'il semblerait que M. DEFREMONT ait hésité à rejoindre M. MEHLHORN. Se demande, alors que M. DEFREMONT est resté en observateur passif ce samedi-là, si les élus socialistes comptent

aujourd'hui jouer les portes étendards ou s'ils souhaitent savoir si Savigny va devenir un nouveau Notre-Dame-des-Landes.

S'excuse auprès des élus socialistes de faire un peu d'archéologie politique savinienne et dit à M. ESTIVILL qu'il semblerait qu'il ait fait naître une nouvelle spécialité au sein du conseil municipal.

Rappelle à M. DEFREMONT, qui rebutait à aller plus loin dans l'exégèse des positions du Parti socialiste par le passé, que « Tout homme qui ignore son passé n'est pas préparé à affronter le futur ».

Souhaite à son tour rafraîchir la mémoire des élus socialistes. Dit qu'en septembre 1994, comme à de très nombreuses reprises dans cette assemblée, le groupe socialiste affirmait : « Vous connaissez nos réticences lorsqu'il s'agit de subvention au base-ball autre que la subvention de fonctionnement destinée aux jeunes de Savigny. Nous sommes pour tous les sports mais Savigny ne peut pas assurer les exigences d'un sport de haut niveau non popularisé. Cela implique des déplacements très éloignés et donc très onéreux. Cela implique un terrain avec des caractéristiques auxquelles ne réponds pas le terrain de Savigny car nous ne sommes pas sans connaître les problèmes rencontrés par les riverains du stade. Ne vivons pas aux dessus de nos moyens. Le prestige n'est pas une priorité. A haut niveau, une équipe de base-ball a plutôt une vocation départementale car tout le monde sait bien que peu de Saviniens sont concernés dans l'équipe nationale ».

Dit que cela concerne, en effet, à peine 40 % des 160 adhérents.

Indique aux élus socialistes que leurs positions d'hier rejoignent les siennes aujourd'hui. Dit qu'on lui reproche trop souvent de ne pas écouter, mais estime que dans un dossier comme celui-ci, toutes les parties doivent être prises en compte.

Estime que l'on ne peut pas lui reprocher d'entendre et de répondre aux inquiétudes des administrés et précise qu'elle n'a pas à s'aligner non plus sur les exigences des uns, sous la pression de la rue, de surcroît.

Dit que sa position est mesurée, équilibrée, en réponse aux exigences d'aujourd'hui des riverains des Gâtines, et indique proposer pourtant une solution sur le long terme à laquelle des jusqu'au-boutistes offrent une fin de non-recevoir. Dit que c'est dommage pour les seniors du club.

Estime, s'agissant de la subvention municipale du club, que ce point sera abordé au moment du budget proprement dit, que l'on pourrait en reverser une partie aux autres associations sportives mais également à des associations caritatives pour renforcer leurs efforts dans l'aide aux plus fragiles des Saviniens. Estime que c'est une option dont on pourra reparler.

Concernant la médiation avec la représentante de la Ligue d'Ile de France de Base-ball, indique qu'elle ne répondra pas aujourd'hui tant que les négociations sont en cours.

Souhaite apporter des éléments de réponse à M. FABRE et souligne son élan, son enthousiasme et sa verve.

Indique que ses interrogations publiques de ce matin reprennent d'ailleurs à peu de chose près celles de ses collègues lors de la Commission d'administration générale et celles qu'il lui avait transmises puisque il en était absent la semaine dernière.

Dit qu'elle va répondre et, à travers lui, à ses amis de l'opposition. Dit avoir cru, à écouter M. FABRE, entendre, par certains moments, M. DEFREMONT, voire M. ESTIVILL, même s'ils ont chacun leur style.

Dit qu'elle est heureuse de l'entendre dire que les grands équilibres sont garantis en ces temps de rigueur mais dit que cette gestion mesurée n'est pas celle qu'il peint. Indique que sa majorité n'est pas immobile et figée.

Dit que c'est peut-être parce que les projets avancent dans le respect de ces équilibres financiers qu'il s'en inquiète en prenant cette posture inquisitoire. Dit qu'elle est digne des khmers verts, péremptoires et dogmatiques.

Indique à M. FABRE que ce ne sera pas son dernier exercice budgétaire plein. Lui demande d'avoir confiance dans sa capacité à défendre son bilan et à proposer un projet novateur à la ville en 2014. Indique qu'il n'y a pas d'essoufflement et que ce n'est pas vraiment dans son tempérament pour conduire la destinée de la ville.

S'agissant des reports d'investissements, dit que les services ne vont pas travailler sur du vent lorsque l'on est en attente de subventions du Département ou même de l'Etat.

Concernant le projet de la Piscine, dit que M. Fabre le partage si on en croit la lecture de ses tracts.

Indique qu'elle laissera M. NAUT apporter des précisions techniques s'il le souhaite, mais dit qu'il ne faut pas avoir d'inquiétudes car elle n'a pas l'habitude d'être une cigale dans la gestion des deniers publics et que le projet de piscine sera mesuré et répondra strictement aux besoins de la population dans son ensemble. Quant au terrain, dit que l'on verra en fonction des propositions des programmeurs d'équipements publics.

Concernant le base-ball, rappelle avoir fait le point en entrée du conseil mais constate que M. FABRE veut seulement ménager la chèvre et le chou, une position attentiste, de centriste.

Indique que la majorité municipale fait des choix car c'est sa responsabilité et que lui n'en a pas. Souhaite remercier de nouveau la Présidente de la ligue de Base-ball Ile-de-France, très sensée et ouverte quant aux problèmes que les riverains rencontrent.

Concernant les illuminations de Noël, dit qu'elle n'est pas comme dans certaines mairies PS ou UMP à dépenser sans compter les millions d'euros dans ce domaine, y compris en matière culturelle.

Regrette que M. FABRE n'apprécie pas que l'équipe municipale veuille conjuguer culture, divertissement et parfois gratuité. L'invite à parcourir l'ouvrage conseillé par M. ESTVILL lors du dernier conseil et rappelle que la gauche ne cesse de l'accuser de faire de Savigny une ville dortoir.

Dit à M. FABRE qu'il ne fréquente pas beaucoup les événements proposés le week-end à Savigny ou l'excellente programmation culturelle préparée par Mme LUPI qui sait parfaitement allier une culture plus élitiste car la culture c'est aussi transmettre des savoirs, allier avec une culture populaire, celle du divertissement et précise que la fréquentation des Saviniens est en nette augmentation.

Estime que l'on peut se féliciter de ces concerts gratuits, notamment dans le Parc Champagne. Dit que la culture classique n'appartient pas à une caste mais à tous.

S'agissant de son allusion à l'écriture comptable, dit qu'elle aura l'occasion de s'en expliquer plus tard.

S'agissant de la politique de développement durable, estime ne pas avoir de leçons à recevoir de sa part, et se demande si ses amis verts de rage de Notre-Dame-des-Landes ne lui donneraient-ils pas des ailes.

Dit avoir toute confiance dans le nouveau maire-adjoint et son expertise en la matière. Dit que les projets proposés par la Ville intègrent parfaitement cette notion et précise respecter les normes en vigueur.

Estime que l'intervention de M. FABRE sur les projets de Ville tels que le plan local d'urbanisme, Grand-Vaux, la Piscine ou le pôle intergénérationnel du Vert Galant, c'est de la posture politicienne. Dit ne rien cacher, ne pas faire de plan sur la comète et indique ne rien proposer qu'elle pourrait réaliser.

Dit à M. FABRE qu'il est comme ses amis de Gauche, un adepte de la démocratie participative tous azimuts. Indique que la population est informée et consultée comme le demande la loi. Indique ne pas vouloir s'engager dans des grandes messes de communication de peur que l'on lui reproche de faire des dépenses inconsidérées et de la propagande à son bénéfice.

Dit qu'elle est navrée pour lui que la consultation sur la modification de la circulation autour de la Montagne Pavée ait été un réel succès et sur la base d'une proposition qui demeurerait une hypothèse imaginée par les Services.

Indique, après avoir écouté les riverains et les habitants du quartier concerné, avoir proposé une nouvelle hypothèse qui permettra le désengorgement du bas de Savigny notamment sur le secteur où se trouve le feu rouge entre le quartier des Pré saint Martin et de Chateaubriand et dit qu'elle annoncera prochainement à la demande des riverains ce que son équipe a à proposer.

Vous constaterez que la concertation fait couler beaucoup d'encre comme dans la presse pour au final trouver une solution acceptée par tous, au nom de l'intérêt général.

Souligne qu'il y a bien un pilote dans l'avion, un cap et une équipe aujourd'hui engagée et à l'écoute, notamment en matière de développement du commerce et des entreprises. Précise ne pas être figée, bien au contraire.

Dit qu'elle se bat pour faire avancer les dossiers et les projets. Dit que ce n'est pas de sa faute si les élus socialistes aux commandes du Département, de la Région et de l'Etat servent d'abord leurs intérêts et ceux de leurs villes.

Précise qu'en 2014, on ne sera pas en fin de cycle mais au début d'une ère nouvelle. Dit que les concitoyens auront constaté les dégâts des politiques de Gauche sur leur territoire comme au niveau national.

Souhaite apporter des éléments de réponse à M. LEOST.

Se dit stupéfaite d'entendre M. LEOST parler d'endettement de la Ville alors que les chiffres sont édifiants concernant les villes de Gauche.

Dit qu'elle reviendra un peu plus tard sur les questions liées à l'intercommunalité et indique que sa méthode de gestion ne vise pas à combler les trous de l'intercommunalité.

Monsieur NAUT

Concernant la piscine, trouve que les intervenants vont vite et rappelle que ce qui est entrepris porte uniquement sur la consultation d'un programmeur.

Indique qu'il convient d'établir la définition du besoin qui n'est pas connu, lequel existe et depuis longtemps comme l'a dit M. ESTIVILL. Dit que c'est ce que le programmeur doit établir en prenant en considération le public concerné, la population qu'il est possible d'amener sur cet équipement, la fréquentation et les éventuelles extensions.

Dit que c'est seulement à ce moment-là que pourra être défini l'équipement proposé et par suite son implantation qui dépend de son importance et de son coût. Précise que rien n'est défini et qu'il n'y a pas d'a priori si ce n'est de répondre à des priorités.

Concernant le PLU, indique qu'il a été retardé à plusieurs reprises et reporté deux fois au budget sur les recommandations de la DDT qui avait dissuadé de tout entreprendre en raison de réformes importantes apportées au Code de l'urbanisme.

Dit que l'on est dans le déroulement de la procédure telle que prévue dans la délibération du conseil municipal portant décision de révision du POS portant PLU qui a été approuvée par presque tous et indique s'y tenir.

Dit que les phases préliminaires du diagnostic ont été accomplies et présentation en a été faite en commission d'urbanisme.

Indique qu'à ce jour a été mis en place une exposition sur le diagnostic à travers laquelle les saviniens peuvent s'exprimer directement sur place. Dit qu'une permanence est assurée par un technicien le samedi qui peut répondre également en mettant ses observations dans une urne prévue à cet effet.

Souligne qu'un site internet a également été mis en place et qu'il s'agit d'un moyen moderne pratique et efficace de concerter.

Dit connaître fort bien le mécanisme de la réunion publique d'information pour l'avoir vécue à travers le POS à plusieurs reprises. Dit que cette expérience confirme que cela déplace peu de monde et indique que si la réunion publique rassemblait 150 personnes cela serait un succès.

Estime que l'utilisation des moyens actuels de communication est meilleure et qu'elle touche davantage d'administrés. Indique que, cependant, on continuera à faire des expositions et des permanences de techniciens et d'élus pour informer la population.

Rapporteur : Madame le Maire

N° 2/599

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2013

Conformément à la loi du 6 février 1992 et à l'instruction M49 applicable au budget de l'assainissement, les grandes orientations du budget 2013, qui sera voté 2013, sont présentées au Conseil municipal.

Le budget de l'assainissement sera élaboré à partir des orientations suivantes :

1/ Les charges de fonctionnement

Reconduction des dépenses de fonctionnement

- Frais de maintenance.
- Travaux d'entretien et de réparation.
- Reversement de la taxe de raccordement aux syndicats.
- Intérêts de la dette.
- Dotations aux amortissements.

2/ En recettes de fonctionnement

Le maintien de la surtaxe communale d'assainissement à 0,26 € HT / m³ pour les deux bassins versants.

3/ En dépenses d'investissement

Elles sont estimées à environ 625.000,00 € et affectées :

- au schéma directeur d'assainissement dans le cadre du contrat Orge aval/Yvette aval
- au contrat de bassin orge aval pour le remplacement du collecteur Grande Rue et pour l'extension du réseau rue Charles Grangier.
- aux opérations d'ordre.

4/ En recettes d'investissement

Le programme sera réalisé à partir de l'autofinancement dégagé par les dotations aux amortissements et par le remboursement de la TVA par le fermier.

Ainsi que par les subventions du Département, de la Région, de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et des conventions passées avec le SIVOA et le SIAHVY.

Madame le Maire demande s'il y a des observations.
Aucune observation n'est à relever.

Rapporteur : Madame le Maire

N° 3/600

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 01/2012 - VILLE

La décision modificative n°) pour la Ville est équilibrée ainsi :

SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	-141.657,00 €
RECETTES	-141.657,00 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	-93.616,00 €
RECETTES	-93.616,00 €

Le montant total de la présente décision modificative 2012 s'élève ainsi à -235.273,00 €.

Cette décision budgétaire :

- Crée 411.701,00 € de dépenses nouvelles en investissement dont une régularisation de provisions à hauteur de 53.358,00 € ; l'ensemble de ces dépenses étant compensées par une réduction de charges ;
- Crée 643.671,00€ € de dépenses nouvelles en fonctionnement compensées par une réduction de charges.

I - DESCRIPTION DES MOUVEMENTS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A. LES RECETTES

Les recettes de la section d'investissement sont diminuées de -141.657,00 € et réparties comme suit :

Autofinancement complémentaire	-493.000,00 €	
Subvention d'investissement	-100.000,00 €	Suite à la non- réalisation de la 1ère tranche du gymnase Champagne sur cet exercice
Emprunt en €	430.000,00 €	Le programme annuel d'emprunt sur cet exercice est limité à 1,740 M €
Dotations aux amortissements	21.343,00 €	Régularisations à la demande de la Trésorerie
TOTAL	-141.657,00 €	

B. LES DEPENSES

Les dépenses de la section d'investissement sont diminuées de -141.657,00 € et réparties comme suit :

040 Opérations de transfert entre section	3.026,00 €	Régularisations à la demande de la trésorerie
21 Immobilisations corporelles	-198.041,00 €	- 100.000,00 € de crédits non utilisés sur l'aménagement d'un parc à Grand Vaux - 250.000,00 € de crédits non utilisés pour la réhabilitation du gymnase Champagne -203.358,00 € de crédits non utilisés pour la crèche des Verts Galants 100.000,00 € pour la 2 ^{ème} tranche de réhabilitation du couloir école A. Briand. 155.317,00 € pour l'aménagement de la Montagne Pavéc et renforcement des trottoirs du stade. 100.000,00 € pour la modernisation des illuminations de Noël.
40-Provisions pour dépréciation de comptes de tiers.	53.358,00 €	Régularisation à la demande du Percepteur pour ajustement de la dette TRAN et TON
TOTAL	-141.657,00€	

II – DESCRIPTIONS DES MOUVEMENTS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A) LES RECETTES

Les recettes de fonctionnement sont diminuées de -93.616,00 € et réparties comme suit :

73 Impôts et taxes	723.000,00 €	873.000,00 € nouvelle imputation M14 pour le FSRIF/DSU. -150.000,00 € de réduction du produit perçu au titre des droits de mutation
74 Dotations et participations	-873.000,00 €	Nouvelle imputation M14 pour le FSRIF/DSU
78- Reprises sur provisions pour risques et charges	53.358,00 €	Régularisation à la demande du Percepteur pour ajustement de la dette TRAN et TON
042 – Opérations d'ordre entre sections	3.026,00 €	Régularisation à la demande de la Trésorerie
TOTAL	-93.616,00 €	

B) LES DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement diminuées de -93.616,00 € et réparties comme suit :

011 Charges à caractère général	-3170,00 €	60/ 103.783,00 €. 61/ -104.953,00 €. 62/ - 6.000,00 €. 63/ 4.000,00 €
012 Charges de personnel	428.500,00 €	63/ 12.000 € 64/ 416.500 €
65 Autres charges de gestion	-4.030,00 €	Subventions

courante		
66 Charges financières	-95.000,00 €	
67 Charges exceptionnelles	-1.617,00 €	
68-Dotation aux amortissements et provisions	53.358,00 €	Régularisation à la demande du Percepteur pour ajustement de la dette TRAN et TON
023- Virement à la section d'investissement	-493.000,00 €	
-043 -Dotation aux amortissements	21.343,00 €	
TOTAL	-93.616,00 €	

A l'issue de la présente décision modificative, la section d'investissement est portée à 12.601.844,77 € et la section de fonctionnement à 51.799.696,96 €.

Le budget s'élève donc à ce jour à 64.401.541,73 €.

Madame le Maire souhaite apporter des précisions sur la régularisation à hauteur de 53 358€.

Dit qu'en 2006, les auteurs de l'incendie du gymnase Saint-Exupéry ont été condamnés à verser à la ville une somme de 230 000 €. Dit que ce montant a fait l'objet de l'émission d'un titre de recettes à l'encontre des auteurs de ces actes malveillants qui a coûté cher à la Ville. Indique que ces derniers étant déclarés insolvable par la justice, la Ville, par précaution, avait provisionné pour risque le même montant de 230 000 €. Dit qu'à ce jour et à la demande du Trésor public, il est demandé à la commune de solder cette écriture comptable qui est de 53 358 €. Précise qu'il n'y a rien à cacher dans ce dossier, et que la communauté doit payer pour les fautes de délinquants. Dit que ce n'est pas normal sur un plan moral mais obligatoire sur un plan comptable pour solder le résidu de ce dossier.

Madame le Maire demande s'il y a des observations et donne la parole à Monsieur DEFREMONT.

Monsieur DEFREMONT

S'étonne de voir une décision budgétaire modificative intervenir en toute fin d'année, qui en dit long sur la créativité de la majorité municipale en matière d'improvisation budgétaire. Espère que ça ne durera pas trop longtemps.

Madame le Maire

Dit que cela fait 25 ans que cela dure et que les villes voisines fonctionnent de la même manière, pas plus tard que le 23 novembre dernier. Demande à M. LEOST de respecter la séance car il n'a pas la parole.

Monsieur DEFREMONT

Souligne l'incohérence de l'ordre du jour tel qu'il a été transmis car le conseil municipal est invité à se prononcer sur les orientations budgétaires de 2013 avant de se pencher sur la décision budgétaire modificative de 2012. Dit qu'il aurait apprécié de la part de la majorité municipale un minimum de cohérence consistant à en finir avec le budget de 2012 avant de débattre des orientations budgétaires de 2013.

Dit que si l'on regarde les grandes lignes de la décision budgétaire modificative qui est soumise, on constate des similitudes troublantes avec les lignes de budget précédentes. Dit que les dépenses présentées précédemment comme maîtrisées au budget primitif dérapent à l'occasion des décisions modificatives de fin d'année.

Indique que, comme les années précédentes, le volume de la section d'investissement vanté au budget primitif comme un signe de redressement des comptes et de retour à une bonne santé financière fond discrètement en fin d'année à l'occasion de décision modificative.

Dit que, comme les années précédentes, le recours à l'emprunt, annoncé à grand roulement de tambour, se retrouve en progression une fois les agissements de fin d'année effectués.

Souhaite soulever quelques points de détails.

S'agissant des dépenses d'investissement, dit que son groupe avait relevé lors du débat sur le budget du 26 mars dernier que la dépense d'équipement de la ville de Savigny-sur-Orge ne représentait que la moitié de la dépense d'équipement des villes moyennes comparables.

Constate en décembre, avec une ponction de 493 000 euros sur le plan de financement complémentaire, que la situation est plus mauvaise qu'énoncée en mars. Relève d'ailleurs à l'attention de « Madame la fourmi » son lapsus de tout à l'heure concernant les charges de « manœuvre » et dit qu'il a trouvé cela charmant.

Dit que cette perte de capacité d'investissement est financée par un nouvel emprunt contracté en urgence à toute fin de l'exercice pour 430 000 euros. Dit que les 493 000 qui disparaissent de la section d'investissement réapparaissent à point nommé pour combler dans les dépenses de fonctionnement un accroissement des charges de personnel pour 428 000 euros.

Dit avoir encore dans les oreilles les accents wagnériens de Madame le Maire quand elle vantait en mars au nom de la majorité le spectaculaire redressement des comptes de la ville et la maîtrise des dépenses de fonctionnement particulièrement en ce qui concerne les charges de personnel.

Voit aujourd'hui ce qu'il en est réellement et indique que les charges de personnel sur l'ensemble de l'exercice auront globalement augmenté de plus de 3% entre le budget primitif et aujourd'hui loin au-dessus de l'inflation et sans que les saviniens bénéficient d'un niveau de service comparable à celui des villes équivalentes.

Note également au chapitre 21 de curieux mouvements.

Remarque, d'une part, plus de 650 000 euros de crédits non utilisés correspondant à des réalisations planifiées et non réalisées. Dit que ces réalisations sont le gymnase Champagne sur lequel son groupe a voté à maintes reprises depuis le début de la mandature, la crèche des Verts galants, projet sur lequel pourtant la Ville a abandonné toute souveraineté et un projet de parc à Grand-Vaux qui serait bien le premier effort concret de réhabilitation en direction de ce quartier depuis bien des années.

Relève, d'autre part, les dépenses nouvelles et non planifiées pour l'école Aristide Briand et dit ne pas s'en plaindre, un nouveau réaménagement de la Montagne Pavée qui pourtant avait déjà été réaménagée il y a à peine 5 ans et enfin une dépense de modernisation des illuminations de Noël dont il note qu'il est loin de bénéficier à tous les quartiers. Ne souhaite pas citer le quartier dans lequel il n'a pas vu une seule illumination de Noël.

Dit que, sans porter de jugement de valeurs sur les urgences relatives à tel ou tel projet, il serait bon que la majorité municipale prenne conscience de l'utilité de prévoir et planifier ces travaux et une fois ces projets bien définis de les réaliser. Dit rejoindre les interventions qui ont été faites tout à l'heure à ce sujet.

Se demande à quoi bon délibérer sur la réalisation d'un gymnase et l'aménagement d'un parc si des années plus tard on n'a toujours pas donné le 1^{er} coup de pioche car on a décidé de faire autre chose subitement et engagé des crédits disponibles sur un coup de tête.

Souligne que la Décision budgétaire modificative si tardive qui est soumise sonne comme un triple aveu et révèle l'absence de maîtrise des dépenses de fonctionnement, la faiblesse persistante des capacités d'investissement et l'inconséquence dans le suivi de réalisation des projets annoncés.

Invite la majorité municipale à cesser d'employer les grosses ficelles consistant à annoncer bruyamment en début d'année un redressement spectaculaire des comptes pour ensuite revenir à coup de budget supplémentaire et de décision budgétaire modificative à des comptes qui continuent à se dégrader et à un endettement qui continue de s'alourdir. Invite la majorité municipale à essayer de

parler vrai.

Précise que son groupe votera contre la présente délibération.

Madame le Maire donne la parole à Monsieur ESTIVILL.

Monsieur ESTIVILL

S'interroge sur l'intervention M. DEFREMONT relative à la perte de souveraineté de la Ville dans le projet de crèche du Vert Galant.

Dit avoir voté pour que l'on construise au Vert Galant une maison d'accueil et une crèche.

Dit qu'il l'a voté et que son collègue DEFREMONT ne l'a pas voté.

Dit être très attaché à la régie directe et au fait que ce soit les mairies qui gardent la main comme dans le Foyer Midol qui est une vraie réussite ou la Savinière où il s'est rendu car c'est une réussite et s'en félicite.

Dit qu'il lui semblait que la mairie ne perdait pas sa souveraineté et qu'elle gérait les crèches.

Dit qu'il s'est peut être trompé et auquel cas regretterait son vote.

Madame le Maire

Rappelle qu'à aucun moment on ne perd sa souveraineté mais précise que la crèche et le foyer-logement qui sont prévus sont conformes comme le foyer Midol et ne voit pas où est le problème.

Trouve surprenant que le Parti socialiste explique que l'on ne fait pas les travaux alors même qu'il ne vote pas le budget et se demande en quoi ils sont catastrophés que l'on fasse ou que l'on ne fasse pas.

Dit que les allégations qui sont faites ce matin sont fausses et précise que le PS dit n'importe quoi.

Répond à Monsieur LEOST qu'en terme d'emprunt il ne sait pas lire les chiffres et qu'en l'occurrence la municipalité a inscrit au budget primitif 2 250 000 euros d'emprunt et n'en a fait qu'1 720 000 en ayant incorporé l'emprunt proposé aujourd'hui.

Demande à Monsieur LEOST où est la dérive.

Indique que l'allusion faite au chapitre 11 fait partie de l'application des lois et à un moment donné il faut bien que l'on paie.

Rappelle également qu'ils ne votent pas les rémunérations des agents de la ville alors se demande en quoi cela les intéresse aujourd'hui.

Dit que tout ce que l'on peut réaliser, on le réalise à condition de récupérer les subventions que la région et le département tardent à verser.

Dit qu'il faut qu'ils gardent leur leçon de morale pour eux car la réalité est toute autre.

Dit réaliser ce que l'on peut réaliser ne serait-ce qu'en terme d'entreprise pour la simple et unique raison que quand on budgétise il faut faire aussi des marchés, il y a tout un contexte administratif et précise qu'elle ne va pas engager ce qu'elle ne peut pas réaliser.

Répète que la gestion est équilibrée et que son équipe municipale continuera à le faire de cette manière-là même si cela déplaît.

Concernant les frais de personnel dit qu'il y a un autofinancement suffisamment élevé qui permet de palier ce genre de « débordement » qui n'en est pas un.

Concernant la section de fonctionnement et d'investissement, dit ne pas voir où sont les dérives.

Dit que Monsieur LEOST n'aime pas savoir que la droite a raison dans ce genre de gestion.

Estime que, quand on ne vote pas les budgets, ces observations sont dépassées et certainement pas cohérentes.

Madame le Maire donne la parole à Madame ALOUR.

Madame ALOUR

(propos inaudibles)

Dit que Monsieur LEOST lui donne envie de jouer les spéléologues.

Dit qu'elle est assez ancienne pour lui faire la leçon dans l'intimité.

Demande que ce point soit voté à bulletin secret.

Madame le Maire demande le vote.

Madame le Maire propose de désigner Madame RAFFAELLI et Monsieur FABRE en qualité d'assesseurs et passe au vote.

VOTE DE LA DELIBERATION A LA MAJORITE

Pour : 21 Contre : 7 Abstention : 5

Rapporteur : Madame le Maire

N° 4/601

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°01/2012 - ASSAINISSEMENT

La décision modificative n°1 pour l'Assainissement est équilibrée ainsi :

SECTION INVESTISSEMENT	
DEPENSES	0,00 €
RECETTES	0,00 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	0,00 €
011-Achats d'études, prestations de services	-1 500,00 €
065-Charges diverses de gestion courante	1 500,00 €
RECETTES	0,00 €

Cette décision budgétaire crée 1 500,00 € de dépenses nouvelles compensées par l'annulation d'une prestation de service d'un montant identique.

DESCRIPTION DES MOUVEMENTS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A) LES DEPENSES

Achats d'études, prestations de services	- 1 500,00 €	Ajustement du BP 2012
Charges diverses de gestion courante	1 500,00€	Ajustement du BP 2012 pour régler le reversement de la Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC)
TOTAL	0,00 €	

A l'issue de la présente délibération, les montants de la section de fonctionnement ainsi que celui de la section d'investissement restent inchangés. Le budget s'élève donc à ce jour à 1 687 674.43 €.

Madame le Maire demande s'il y a des observations et passe au vote.

VOTE DE LA DELIBERATION A L'UNANIMITE

Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

Rapporteur : Madame le Maire

N° 5/602

SURTAXE COMMUNALE D'ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2013

La Ville applique une surtaxe communale d'assainissement sur les factures de consommation d'eau payées par les usagers afin de financer les travaux d'assainissement collectif.

La quasi-totalité du territoire communal étant aujourd'hui couverte par le réseau d'assainissement collectif, le besoin de financement peut être stabilisé.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur le maintien du taux de la surtaxe au niveau de 0,26 € HT / m³ pour les versants de l'Orge et de l'Yvette.

Madame le Maire demande s'il y a des observations et passe au vote.

VOTE DE LA DELIBERATION A L'UNANIMITE

Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

Rapporteur : Madame le Maire

N° 6/603

**MODIFICATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT,
ET CREDITS DE PAIEMENT – EXERCICE 2012**

Les dépenses d'investissement obéissent au principe de l'annualité, ce qui, dans le cadre d'opérations réalisées sur plusieurs années, se traduit par un volume important de crédits à reporter sur les exercices suivants.

Au titre de cet exercice, le programme pluriannuel concernant le Contrat Régional, figurant ci-dessous, sera comptablement réalisé ainsi :

N°	Libellé	N°	Libellé	BE 2012	DM1/2012	CP BP 2012
8	Contrat régional	0903	Gymnase Champagne	400 000.00 €	- 250 000.00 €	150 000.00 €
		0904	Ecole Champagne	0.00 €	0.00 €	0.00 €
		1103	Parc Champagne	0.00 €	0.00 €	0.00 €
				100 000.00 €		
						150 000.00 €

La présente délibération a donc pour objet, en application de l'article R. 2311-9 du Code général des collectivités territoriales, d'ajuster, sur l'exercice 2012, des crédits de paiement à un montant de 150 000.00 € en investissement.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur cet ajustement.

Madame le Maire demande s'il y a des observations et donne la parole à Monsieur DEFREMONT.

Monsieur DEFREMONT

Indique avoir voté contre la décision budgétaire modificative précédemment donc va voter contre cette délibération non pas par opposition comme il va l'être dit.

Constate que la gestion de cette ville se fait deux pas en avant et un arrière, que c'est la « danse des canards », que l'on ne peut pas voter en l'état.

Madame le Maire

Rappelle que sur le crédit total de 400.000 euros, 250.000 ont déjà été utilisés.

Madame le Maire demande s'il y a d'autres observations et donne la parole à Madame ALOUR.

Madame ALOUR demande un vote à bulletin secret.

Madame le Maire demande le vote.

Madame le Maire propose de désigner Madame RAFFAELLI et Monsieur FABRE en qualité d'assesseurs.

VOTE DE LA DELIBERATION A LA MAJORITE

Pour : 25 Contre : 8 Abstention : 0

N° 7/604

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'ARRETE PREFECTORAL PORTANT PROPOSITION D'EXTENSION DU PERIMETRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LES PORTES DE L'ESSONNE

La loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités locales prévoit une couverture intégrale du territoire par des intercommunalités au plus tard le 1^{er} juin 2013. A cette date, les dernières communes isolées devront être rattachées à des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre.

Pour atteindre cet objectif, les préfets ont mené avec les élus locaux, dans chaque département, un travail conjoint afin d'achever la carte intercommunale, notamment à travers la mise en place d'un schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) qui devait être élaboré avant la fin de l'année 2011.

La réflexion relative au rattachement intercommunal de la commune de Savigny-sur-Orge a débuté en 2011.

Sur les recommandations du Préfet de l'Essonne qui a invité le Maire de Savigny-sur-Orge à choisir une intercommunalité de rattachement, le Conseil municipal de Savigny s'est prononcé favorablement, le 28 juin 2011, sur le principe d'une adhésion de la commune à la Communauté d'agglomération des Portes de l'Essonne (CALPE), c'est à dire au rattachement de Savigny-sur-Orge à un EPCI regroupant les communes de Paray-Vieille-Poste, Athis-Mons et Juvisy-sur-Orge.

La Communauté d'agglomération des Portes de l'Essonne a fait suite, en 2009, à la communauté de communes du même nom qui a été instaurée en novembre 2000.

Parallèlement, le Préfet de l'Essonne a soumis, le 4 juillet 2011, le projet de schéma départemental de coopération intercommunale à la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) dont on avait écarté la ville de Savigny-sur-Orge.

Or, ce projet de schéma mentionnait un périmètre différent de celui qui avait été précédemment envisagé par la Commune de Savigny, concernant la CALPE, puisqu'il prévoyait l'extension du périmètre de ce groupement non seulement à la Commune de Savigny, mais également à celle de Morangis, actuellement membre de la Communauté d'agglomération Europ' Essonne (CAEE).

Malheureusement, à aucun moment, la Commune de Savigny n'a été associée au processus de réflexion ayant abouti au découpage intercommunal prévu par le projet de SDCI.

La Ville de Savigny-sur-Orge a, par délibération du 29 septembre 2011, émis un avis défavorable au projet de SDCI tel que soumis par le Préfet de l'Essonne et s'est, par ailleurs, explicitement prononcée contre le rattachement de la Commune de Morangis à la CALPE, la sortie de Morangis de la Communauté d'agglomération Europ' Essonne ne paraissant pas justifiée par des raisons de continuité ou de cohérence géographique pas plus que sur le plan financier. Par ailleurs, rien n'atteste que la procédure de retrait de la Commune de Morangis de la Communauté d'agglomération Europ'Essonne présente plus d'avantages qu'un simple statu quo qui serait l'hypothèse la plus pertinente à tout point de vue.

Le projet de schéma départemental de coopération intercommunale incluant le projet d'extension de périmètre de la CALPE aux communes de Savigny-sur-Orge et Morangis a été adopté le 17 février 2012 par la commission départementale de la coopération intercommunale.

Conformément aux dispositions de la loi du 16 décembre 2010 précitée et de la loi n° 2012-281 du 29 février 2012 visant à assouplir les règles relatives à la refonte de la carte intercommunale, le projet d'arrêté relatif à l'extension du périmètre de la Communauté d'agglomération Les Portes de l'Essonne aux communes de Morangis et de Savigny-sur-Orge a été examiné le 7 septembre 2012 par la CDCI.

A cette occasion et à titre exceptionnel, le Maire de Savigny-sur-Orge a, d'une part, rappelé aux membres de la CDCI que Savigny pourrait appartenir à une autre intercommunalité, qu'il s'agisse notamment de la Communauté d'agglomération Europ'Essonne ou bien encore de la Communauté d'agglomération du Val d'Orge pour lesquelles les possibilités de rapprochement ont été analysées et étudiées tant sur le plan économique que financier.

L'explosion démesurée de la fiscalité au sein de la CALPE qui a vu une hausse spectaculaire de la taxe foncière milite également pour que l'on s'attarde sur les autres opportunités qui s'offrent à Savigny-sur-Orge.

Le Maire de Savigny-sur-Orge a, d'autre part, souligné que, depuis le mois de juin 2011, le périmètre de la CALPE n'avait cessé d'évoluer. Outre Morangis, le rattachement des communes de Wissous et d'Ablon-sur-Seine (située dans le Val de Marne) a également été envisagé.

Malgré la demande du Maire de Savigny-sur-Orge, soutenue par plusieurs membres de la CDCI, de surseoir au projet d'arrêté du Préfet et d'accorder à Savigny un délai supplémentaire de quelques mois afin de pouvoir choisir son intercommunalité de rattachement d'une manière apaisée, la date butoir pour le Préfet étant fixée au 1^{er} juin 2013, le projet d'extension du périmètre de la CALPE a été maintenu en l'état par le vote de la commission départementale de la coopération intercommunale et par l'arrêté de Monsieur le Préfet.

C'est dans ce contexte qu'un recours gracieux a été exercé auprès de l'autorité préfectorale le 12 novembre contestant la légalité de l'arrêté préfectoral du 12 septembre 2012 et sollicitant le retrait de l'acte.

Par ailleurs, la modification du périmètre ne pourra intervenir que si le projet recueille l'accord de la moitié au moins des conseils municipaux des communes intéressées, représentant la moitié au moins de la population totale de celles-ci, y compris le Conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, si cette dernière représente au moins le tiers de la population totale.

C'est pourquoi, si le Conseil municipal de Savigny-sur-Orge décide de maintenir sa position basée sur le libre choix des communes de disposer de leur destin, la CDCI sera de nouveau saisie pour réexaminer le rattachement de Savigny à une intercommunalité.

Il est également demandé de bénéficier d'un délai supplémentaire d'un peu plus de trois mois, comme le permet la loi, pour étudier les possibilités alternatives de rattachement intercommunal. Cette décision est suffisamment importante pour notre commune pour que ce délai nous soit accordé et permette d'éclairer un peu plus les décisions de notre conseil municipal et celle de la commission départementale de la coopération intercommunale.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'exprimer son opposition au projet soumis par le Préfet de l'Essonne et, en conséquence, d'affirmer sa volonté de combattre le périmètre proposé en votant contre la proposition d'extension du périmètre de la communauté d'agglomération Les Portes de l'Essonne telle qu'elle résulte de l'arrêté préfectoral du 12 septembre 2012.

Madame le Maire demande s'il y a des observations et donne la parole à Monsieur FABRE.

Monsieur FABRE

Dit que sa position sur l'intercommunalité n'a pas variée depuis le conseil du 29 septembre 2011. Indique qu'il estimait à l'époque que les différentes alternatives et leurs impacts sur la ville n'avaient pas été suffisamment exploré.

Précise qu'au-delà de la simple comparaison des taux d'imposition et compétences partagées des intercommunalités possibles il semble qu'au titre d'exemple n'ont pas été mis assez mis en avant la présence de terrains limitrophes à cette ville qui peuvent être exploités pour construire des équipements communs ou organisés des événements sportifs ou culturels.

Dit que les communes de Viry ou de Morsang présentent ces caractéristiques et paraissent plus attrayantes que les communes de la CAJ.PE.

Souligne par ailleurs que si la Nationale 7 est un axe important pour leur ville bien qu'elle ne la traverse pas, il y a une tendance à sous-estimer la route de Corbeil qui est directement dans le prolongement de la rue Henri Dunant et du boulevard Aristide Briand.

Explique par ailleurs que la ZAC de la Croix blanche est très fréquentée par les saviniens.

Considère que leur ville a des liens avec les agglomérations des lacs de l'Essonne et du Val d'Orge et que ces agglomérations méritent d'être étudiées.

Conclut en conséquence qu'il votera contre l'avis du Préfet.

Madame le Maire donne la parole à Monsieur MERIGOT.

Monsieur MERIGOT

Rappelle qu'il est proposé au Conseil municipal de voter contre l'intégration de la commune de Savigny-sur-Orge à la CALPE.

Dit que cette question a déjà fait l'objet de deux délibérations.

Explique la première délibération a porté sur l'intercommunalité à 4 communes : Athis-Mons, Juvisy-sur-Orge, Paray-Vieille-Poste et Savigny-sur-Orge.

Indique que le 28 juin 2011 le Conseil municipal de Savigny-sur-Orge a approuvé le rattachement de la commune à la CALPE, que le résultat du vote effectué à bulletins secrets a été de : 36 voix pour, 2 voix contre, et 1 abstention pour les 39 membres du Conseil municipal.

Précise que les 36 voix approuvant l'adhésion représentent 92% du Conseil municipal.

Explique que la seconde délibération a porté sur le Schéma de coopération départementale portant sur une intercommunalité à 5 communes : Athis Mons, Juvisy-sur-Orge, Morangis, Paray-vieille Poste et Savigny-sur-Orge.

Indique que le 29 septembre 2011 le Conseil municipal de Savigny-sur-Orge a rejeté le plan départemental de coopération intercommunale par 21 voix pour, 6 voix contre, et 2 abstentions. Indique que les 21 voix rejetant le SDCI représentent 53% du Conseil municipal.

Souligne que la situation est donc paradoxale, qu'une commune qui n'est pas en intercommunalité ne vit pas la même réalité qu'une commune qui est en intercommunalité.

Dit que dans certaines communes depuis 2001 c'est à dire depuis maintenant 11 années, des élus et des fonctionnaires territoriaux ; des associations, des acteurs économiques pensent et pratiquent l'intercommunalité dans d'autres un isolement territorial institutionnel et psychologique demeure.

Souligne que la note de synthèse adressée à tous les conseillers municipaux n'apporte pas d'éléments nouveaux.

Demande pourquoi ne parle-t-on pas du projet territorial de Savigny-sur-Orge, de ce que la commune veut réaliser avec ses voisines, territoires partagés, solidarité du développement économique, implantation d'entreprises, création d'emplois, rénovation urbaine, services nouveaux aux habitants.

Demande également pourquoi ne parle-t-on pas des compétences qui seront transférées et pourquoi laisse-t-on croire que rien n'est décidé alors que l'on sait qu'il y a 4 compétences obligatoires à savoir :

- 1 action et développement économique
- 2 aménagement de l'espace
- 3 équilibre social de l'habitat
- 4 politique de la ville

Demande pourquoi ne parle-t-on pas des effets de l'intercommunalité sur la gouvernance communale de l'inévitable mutualisation des services des effets sur l'administration communale et les fonctionnaires territoriaux et enfin de simulation financière et fiscale entre la commune et l'intercommunalité future.

Dit qu'aujourd'hui ce sont les nouveaux territoires porteurs de valeurs et de pratiques d'ouverture de dialogue de concertation de recherche de consensus de participation qui seront les mieux placés dans les compétitions de demain.

Indique qu'il demeure fidèle au vote consensuel du 28 juin 2011 et qu'il votera contre la délibération par laquelle il est proposé de refuser que Savigny-sur-Orge rejoigne la communauté d'agglomération des portes de l'Essonne.

Madame le Maire donne la parole à Monsieur DEFREMONT.

Monsieur DEFREMONT

Souligne que comme la note de synthèse l'annonce en préambule le Conseil municipal de Savigny s'est déjà prononcé favorablement en date du 28 juin 2011 au rattachement de Savigny-sur-Orge à la CALPE.

Dit que cette délibération après 3 décennies d'isolement de la ville sous l'impulsion mal inspirée de sa majorité municipale nous avait alors très agréablement surpris.

Explique que la note de synthèse qui avait été présentée à l'époque précisait que Savigny avait été contrainte par la loi de rejoindre une intercommunalité, le choix le plus raisonnable étant la CALPE en raison notamment de sa dimension plus réduite au regard des autres choix possibles.

Demande ce qui justifie un tel argument.

Explique que c'est peut-être par la taille car Europe Essonne représente aujourd'hui une grosse intercommunalité qui peut être chiffrée à 130.000 habitants, il en est de même avec le Val d'Orge qui représente aujourd'hui plus de 125.000 habitants.

Dit que seule la Communauté des lacs de l'Essonne pourrait avec 58.000 habitants être une alternative à la CALPE éligible selon les propres critères des choix établis par cette majorité.

Demande si le rattachement de Morangis change l'argumentation du préfet très largement approuvée par la CDCI concernant le futur périmètre de la CAJ.PE.

Répond que cela ne change pas d'avantage.

Dit que le rapport présenté à la séance de la CDCI le 4 juillet expose de manière claire et argumentée les raisons de cette proposition.

Rappelle la forte continuité géographique, le partage de bassins d'emplois et de bassin de vie, le potentiel de développement économique du sud Orly, le rééquilibrage du potentiel foncier mobilisable, le rééquilibrage des potentiels fiscaux des différentes intercommunalités.

Souligne que sur tous ces points la proposition du Préfet est cohérente et argumentée à l'échelle de la commune comme à celle du département de l'Essonne qu'ils doivent également intégrer à leur réflexion.

Dit que Savigny-sur-Orge n'est pas seule au monde et que l'on doit se préoccuper d'être un peu en cohérence avec le fonctionnement du département.

Demande quels sont les arguments en faveur de cet énième changement de cap de la part de la majorité municipale.

Précise qu'il semble que deux raisons émergent de la longue et confuse note de synthèse qui a été lue et qui tient plutôt du mot d'excuse qu'autre chose et en tous cas que d'une argumentation politique claire.

Indique que la question de l'harmonie fiscale d'une part et celle du pouvoir politique local d'autre part De Savigny est en effet depuis longtemps décalée en matière de fiscalité locale par rapport à la quasi-totalité des communes essonniennes comparables.

Rappelle qu'un déséquilibre entre taxe foncière et taxe d'habitation qui pénalise le locataire au profit des propriétaires louant de multiples biens et un taux de taxe en direction des entreprises si prohibitif qu'il n'entrave le développement économique sur le territoire de la commune.

Indique que cette structure de taux atypique est un vrai handicap dans la perspective d'une nécessaire convergence fiscale à l'occasion de l'entrée dans une intercommunalité.

Souligne que la décision récente de la CALPE de remanier son équilibre des taux en augmentant la taxe foncière et en diminuant la taxe d'habitation rend l'harmonisation fiscale encore plus difficile pour Savigny-sur-Orge.

C'est une vraie difficulté dont Savigny-sur-Orge est responsable qui se retrouvera à l'adhésion de n'importe quelle intercommunalité possible.

Dit que la seconde raison la moins avouable est liée à la politique partisane.

Rappelle que l'exécutif savinien pensait probablement en entrant à la CALPE y imposer un rapport de force qu'il croit désormais compromis par l'arrivée de Morangis.

Dit que ce petit calcul n'est ni à la hauteur des enjeux réels que nous devons aborder ni en rapport avec la réalité de fonctionnement d'une intercommunalité fondée sur un réel esprit de coopération indépendant de tout aveuglement idéologique.

Rappelle que l'attitude de la commune de Paray-Vieille-Poste un temps hostile à l'intercommunalité et qui trouve aujourd'hui toute satisfaction en témoigne.

Souligne que l'intercommunalité n'est pas le théâtre d'une bataille de chiffonnier mais un espace de coopération et de convergence des intérêts locaux.

Conclut dès lors qu'il ne voit aucune raison sérieuse de retarder l'échéance de voir rentrer Savigny-sur-Orge dans une intercommunalité.

Rappelle l'écrasante majorité des membres de la CDCL, et que Madame le Maire a obtenu 13 voix.

Madame le Maire

Répond que quand on écarte une ville comme Savigny-sur-Orge pour laisser passer Sainte-Geneviève des Bois et être à la CDCL, on comprend les enjeux.

Monsieur DEFREMONT

Dit que cette majorité des membres de la CDCL a approuvé en séance le 7 septembre 2012 le périmètre de la CALPE incluant Savigny-sur-Orge et Morangis.

Dit que le Préfet est lassé des revirements de la commune de Savigny-sur-Orge.
Demande de voter contre ce projet qui ne va pas dans l'intérêt de Savigny et de ses concitoyens et demande enfin au Maire de cesser de changer d'avis.

Monsieur ESTIVILLI

Rappelle sa Position concernant l'intercommunalité forcée
Indique que sur le site de Savigny Egalité est dénoncée depuis des années cette intercommunalité forcée et voulue par l'Europe des régions et qui va mettre fin à notre république une et indivisible.
Vient d'entendre des accents lyriques comme plaidoyer or il avait l'impression d'avoir à faire à des grenouilles qui veulent un roi parce que d'un autre côté il est conforté par le fait que des milliers de maires comprennent ce qui nous attend avec cette intercommunalité, les baronnies que l'on est en train d'instituer qui auront directement à faire à Bruxelles, avec les barons qui sont contents d'avoir à faire avec Vincy ou Bouygues et comprennent que c'est la disparition de nos villages en jeu.
Dit que cela commence par la disparition des services publics, la Poste, l'Ecole etc.
Dit qu'il voit bien que dans ce domaine, les arguments du type état jacobin et millefeuille administratif ne valent pas.
Rappelle qu'en Espagne sous la pression de l'Europe déjà se sont des milliers de villages qui ont disparu.

Dit que sa position n'a pas changé et voit que le président Hollande reprend la proposition du projet du rapport Balladur-Mauroy et en est désolé.

Indique voter contre cette intercommunalité, et dit qu'il comprendrait mal que l'on ne demande pas de délai supplémentaire, même si cela ne va pas faire changer beaucoup d'avis et que cela vaudrait le coup pour certains d'y réfléchir.

Dit de même qu'il faudra peut-être réfléchir après avoir appelé à voter pour la constitution du traité de Lisbonne et à ses conséquences sur la Grèce, l'Espagne, l'Italie et bientôt la France.
Décentralisation d'un côté, Europe de l'autre, tout cela est lié, l'avenir nous dira et tranchera.

Madame le Maire

Indique qu'elle a entendu les différents protagonistes sur cette délibération.

Dit qu'elle entend les mots « réalité », « effets », « conscience », « valeurs », « inspiration ».

Dit que depuis que nous nous sommes penchés sur ces intercommunalités, n'a pas vu de baisse de coûts, on parlera plutôt de transfert de charges mais certainement pas de baisse de coûts et nous en avons un exemple, celui des Portes de l'Essonne.

Souligne le contraste entre 2010 et 2012.

Dit que quand on lui parle de « conscience » le Maire entend parler de la conscience de saviniens. Précise que quand elle voit les citoyens d'Athis, de Juvisy, de Paray qui ont vu leur feuille d'imposition ; taxe foncière et d'habitation ; et que l'on dit qu'il est indolore de passer en intercommunalité.

Se demande de qui l'on se moque à tel point que Morangis, qui, il n'y a pas deux semaines, hésitait considérablement, et cela se verra ce soir, de passer à la CALPE au regard des votes qui se sont passés au printemps et sur la hausse de la fiscalité des Portes de l'Essonne.

Dit que c'est du massacre.

Dit qu'elle n'est pas d'accord avec cette gestion, ces transferts de charges qui sont un coût et qui coûtera aux saviniens.

Indique que rien que pour cela il faut continuer le combat pour être contre, d'une part, les intercommunalités mais, d'autre part, contre ce schéma qui nous est proposé.

Demande à quel titre le Gouvernement ou l'Etat va imposer à la ville de Savigny-sur-Orge, 4^{ème} ville de l'Essonne, une intercommunalité comme les Portes de l'Essonne pour satisfaire les égaux des uns et des autres.

Rappelle que l'enjeu d'une ville comme Savigny-sur-Orge est tout de même autre chose.

Indique que quand on lui parle que l'on doit pouvoir s'arranger des cahiers des charges qui sont proposés, elle répond non.

Précise que ce sont des coûts complémentaires.

Indique qu'à Athis Mons la fiscalité sur l'habitation (18,64 sur le taux communal) est bien plus que 8,41% quant aux Portes de l'Essonne.

Concernant la taxe foncière sur Athis Mons qui est à 19,74%, progression de 11% : il faut se rendre compte de ce que nous allons voter, l'avenir dépend de nos concitoyens et ne fera pas de cadeau aux socialistes pour ce genre de choses.

Madame le Maire demande le vote.

Madame le Maire propose de désigner Madame RAFFAELLI et Monsieur FABRE en qualité d'assesseurs.

VOTE DE LA DELIBERATION A L'UNANIMITE

Pour : 25 Contre : 7 Abstention : 0

Rapporteur : Madame le Maire

N°8/605

PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

« RISQUE SANTE »

Le décret n° 2011-1474 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents paru le 10 novembre 2011 donne un cadre réglementaire à la participation des employeurs publics à la protection sociale de leurs agents.